Procès –verbal
Assemblée Générale Ordinaire
du 06 novembre 2026

UNIVERSITE POPULAIRE DE L'UZEGE
22 avenue de la Gare
30700 UZES
Association Loi 1901 - SIRET 350 823 498 00034

L'an deux mille vingt-six et le 06 novembre à 18h00, les adhérents de l'association, dûment convoqués ou représentés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Salon Malraux de la Mairie d'Uzès, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour communiqué préalablement.

La liste d'émargement comptabilise :
- XX Adhérents présents
- XX Adhérents qui ont transmis leur pouvoir.
- Soit un total de XX votants

D'après les statuts de l'association aucun quorum n'est nécessaire. L'Assemblée Générale peut donc débuter et valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte par le Président, Alain Bozonnat. Il présente les membres du Bureau présents à ses côtés, dont Martine Eugène-Tessier, secrétaire en exercice de l'association, qui remplit la fonction de secrétaire de séance.

Il remercie la nombreuse assistance, et particulièrement la présence du Docteur Mathieu, Président du Comité du Gard de la Ligue contre le cancer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et procède au déroulé de la séance selon l'ordre suivant :

RAPPORT MORAL de la saison 2025-2026 :
Le texte du rapport moral a été lu par le Président dans son intégralité. Il a été largement applaudi après son allocution.
Le rapport moral est joint en annexe du Procès-Verbal.
Il n'a provoqué aucune question.
Il a été adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ de la saison 2025-2026 :
Ce rapport a été présenté sous la forme d'un diaporama par :
- Le Président pour la partie informations générales
- La Vice-Présidente – Sylvie Mandica - pour le bilan des activités Loisirs
- La Secrétaire – Martine Eugène Tessier – pour la partie des activités Formation Professionnelle
- Le Trésorier-Adjoint – Léon-Michel Sester – pour la partie Partenariats
- Le référent qualité – Jacques Richard – la partie Qualité

Lors de la présentation des actions solidaires réalisées lors de la saison, le Président a projeté une vidéo réalisée à l'occasion du mois octobre rose, à l'occasion duquel intervenants et apprenants étaient invités à se photographier « en rose ». Au nom des adhérents le Trésorier de l'association a remis un chèque de 500 € au Docteur Mathieu, qui a chaleureusement remercié l'Assemblée.

Le diaporama est joint en annexe du Procès-Verbal
L'Assemblée a très largement applaudi ce rapport d'activité, qui n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

RAPPORT FINANCIER de la saison 2025-2026 :
Le Trésorier Olivier Palatchi présente le compte de résultat et le bilan de la saison qui dégage un résultat opérationnel positif de 11 395 €, qui ensuite ajusté des charges, produits financiers et produits exceptionnels se conclue par un résultat positif final de 10 626 €, soit 3,5 % des recettes de l'association. Ce résultat est en recul de 43 % par rapport à la saison précédente.

Le Trésorier détaille les principaux postes de recettes et de dépenses.

Il conclut sa présentation en rappelant que les fonds propres de l'association restent relativement faibles en regard du budget de fonctionnement de l'association. Ils s'élèvent à 133 523 €, après affectation du résultat de la saison et ne couvrent pas les dettes financières de l'association.
Il rappelle également le faible soutien financier de la ville d'Uzès (3000 €) pour les dépenses de fonctionnement de l'association.

Reprenant la parole, le Président remercie le Trésorier pour sa gestion et propose à l'Assemblée de lui donner Quitus pour cette gestion.

Après mise au vote, l'Assemblée vote le bilan financier et donne quitus au Trésorier.
Le texte du rapport financier est joint au présent Procès-Verbal.
Le compte de résultat et le bilan sont intégrés dans le diaporama également joint au présent Procès-Verbal.
Les applaudissements de l'Assemblée ont conclu cette première partie financière

PREVISIONS BUDGETAIRES de la saison 2026-2027 :

Préalablement à l'exposé du Trésorier, le Président informe l'Assemblée que la saison a débuté en demi-teinte puisqu'au 31 octobre nous étions 769 adhérents, soit 51 de moins qu'à fin octobre 2025.

Il a précisé que comme chaque année l'association subit le comportement mercantile d'intervenants qui détournent à leur profit le fruit du travail des bénévoles du monde associatif. Ce fut le cas en septembre avec une intervenante en Pilates qui a monté sa structure à Uzès, embarquant dans son sillage une quarantaine d'adhérents, tout aussi peu reconnaissants envers l'UP.

Ce constat étant fait, le Trésorier a ensuite présenté les orientations budgétaires prises en Conseil d'Administration pour le maintien d'un équilibre des comptes pour la saison en cours. Il détaille les recettes et charges prévisionnelles.

Le budget prévisionnel est joint au diaporama du présent Procès-Verbal.
Il a été adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

PERSPECTIVES 2030 :
Le Trésorier- Adjoint prend ensuite la parole pour rappeler que le projet associatif CAP 2027 se terminera à l'issue de la saison en cours.
Il rappelle notre principe de gestion qui, chaque 3 ans, permet de réfléchir en profondeur sur les orientations stratégiques de l'association sur les 3 années à venir. Adhérents, intervenants, partenaires, tout le monde est invité à participer à la réflexion commune

Il présente à l'Assemblée la proposition du Conseil d'Administration qui consiste à réfléchir sur 3 axes :

- Axe 1 : Comment renforcer notre ancrage territorial ?
- Axe 2 : Comment maintenir un équilibre économique ?
- Axe 3 : Comment faire face aux évolutions de la réglementation de la Formation Professionnelle ?

Un échange s'instaure avec l'Assemblée. Des participants expriment des idées :

- Intervention d'une participante en cours de langues : procéder à des échanges avec des Universités Populaires européennes.
- Intervention de Madame Brunel qui tient à saluer le travail effectué depuis une quinzaine d'années. Elle insiste sur le besoin de « renforcer l'ancrage territorial » qui est rural, et sur la nécessité de « maintenir un équilibre économique » face à la crise. Elle n'a pas d'avis sur le sujet de la formation professionnelle trop technique. Elle souhaite que l'UP s'intéresse au problème de l'eau, à celui de la solitude et de l'entraide.
- Intervention de Monsieur Langlois sur l'équilibre économique, suggère des axes de réflexion autour de : se faire connaître autour d'Uzès, faire de la publicité, développer l'activité et se poser la question de l'espace en terme immobilier.

Le Président précise que tous ces sujets seront repris dans les groupes de réflexions.
Le Trésorier-adjoint indique ensuite le calendrier du projet.

Le Président fait procéder au vote. Les présents sont, à l'unanimité, d'accord avec les propositions du Conseil d'Administration.

ELECTION DES ADMINISTRATEURS :
Le Président rappelle que, d'après les statuts le Conseil d'Administration est composé de 15 sièges, et qu'actuellement 3 sièges sont à pourvoir.

Il informe que 4 administrateurs sont en fin de mandat :

- Sylvie Mandica
- Chantal Limousin
- Guy Clerc
- Olivier Palatchi

Ces 4 administrateurs ont décidé de renouveler leurs candidatures pour un nouveau mandat.
Après mise au vote, ils sont réélus à l'unanimité.

Le Président informe qu'il a eu le plaisir de recevoir la candidature de 3 nouvelles personnes :

- Marie Adam-Léon, de Saint Quentin la Poterie
- Dominique Bernado, d'Uzès
- Fabienne Zahnd, d'Uzès.

Après avoir demandé à chacun d'elles de se présenter, le Président fait procéder au vote. Elles sont élues à l'unanimité.

Le Président a tenu également à remercier le travail d'Olivier Danglehant qui anime la commission vie associative, qui prépare tous les buffets et décoration de salles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Les personnes sont invitées à partager le buffet préparé par la commission vie associative, dans la salle Annexe. Les administrateurs se réuniront le lundi 9 novembre à 9h30 au siège de l'association afin de procéder à l'élection du nouveau Bureau.

Signatures

Alain Bozonnat	Martine Eugène - Tessier
Président	Secrétaire de séance